À TOUT POINT DE VIUZ

Bulletin municipal d'information N° 26

HIVER 2014

Sommaire

Le mot du Maire 3
Urbanisme 4
Les travaux 5
Déneigement 5
En rythmes… scolaires 6
Effectifs des établissements scolaires 2014/2015 6
« Interv'iuz » de Grégory CHAMOT 7
Les Brasses : une station prête pour l'ouverture ! 8
CC4R - Les ordures ménagères 9
Santé publique 10
CMJ - Les radars pédagogiques 11
Déménagement de la Police Municipale 11
Commémoration du 11 novembre 2014 12-13
La Grande Guerre 1914 – 1918 12-13
Exposition sur la guerre de 1914 – 1918 14
Restructuration du cimetière 14
Brèves du CCAS 15
Vie du village 16
Sports 17
Handicap & Pégase 18
DAHUT 18-19
Le Relais Assistant(es) Maternel(les) BB4R 19
ECAUT 20-21
Haute-Savoie Numérique - La fibre optique 22
Infos pratiques 23
État civil 23
Nouveaux commerçants 23
Agenda des festivités 24
Numéros utiles 24

Bulletin Municipal N° 26

Editeur de la publication : *Commune de Viuz-en-Sallaz • Mairie • 74250 Viuz-en-Sallaz*

Directeur de la Publication : *Le Maire - Serge PITTET*

Responsable de la Rédaction : *Régine DUCHÊNE GRUNACKER*

Rédaction : *Le Conseil Municipal*

Photo de couverture : *Corinne RICHARD*

Remerciements
pour les articles et/ou le crédit photos
Céline BRIAND, Daniel BRISARD, Jean-Paul COPPEL, Olivia GERMAIN, Nicolas MEHAUT, Thierry MEYNET, Denis THEVENOD, Anne-Marie VAUDAUX, La CC4R, UFOVAL, Le Syane

Création, mise en page et impression :
CTR Imprimerie - Imprimé en 2 500 exemplaires.

Le mot du Maire

Au même titre que l'ensemble des administrations du pays, les communes sont confrontées au contexte économique difficile et à une baisse importante de leurs sources de financement. Le peu de marge de manœuvre va de pair avec l'incertitude ambiante, la mise en œuvre de certaines réformes, les transferts de charge opérés par l'Etat, sans obtenir de véritable compensation, alourdissent les dépenses de fonctionnement de notre Commune de plus de 100 000 euros pour 2015.

Il faut prendre en compte également la baisse des dotations de l'Etat (environ 200 000 euros), l'augmentation du FPIC (Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, il s'agit d'un impôt que les collectivités dites « à l'aise » doivent verser au profit des communes en difficulté) la somme à payer en 2015 sera doublée par rapport à 2014 et représentera environ plus de 70 000 euros.

A cela s'ajoute : la baisse importante des aides du Conseil Général due à la réforme territoriale (suppression de 17 cantons dont celui de Saint-Jeoire), le transfert prévu de nombreuses compétences du Conseil Général à la Région Rhône-Alpes, ainsi que 20 millions d'euros que le Conseil Général aura à payer en 2015 au titre du redressement de l'Etat.

Ainsi, la somme cumulée de toutes ces contraintes budgétaires devrait amputer les ressources de Viuz-en-Sallaz de plus de 400 000 euros, et ce rien que pour le budget de fonctionnement. Ce qui est énorme !

Le budget Investissement, se trouvera aussi impacté par la politique nationale et les contraintes budgétaires, sans précédent, qui s'impose d'ores et déjà aux communes.

Alors, vous dire que tout est bien dans le meilleur des mondes, relèverait d'une attitude naïve ou irresponsable. Vous dire que tout est catastrophique relèverait du mensonge. Mais quand même ! Le Conseil Municipal et moi-même devons rester vigilants et faire des économies sur certains postes (énergie, personnel, fournitures diverses, subventions…).

Ma volonté est de veiller à ce que l'ensemble des services rendus à la population puisse se poursuivre dans de bonnes conditions afin de ne pas augmenter le taux des impôts communaux. Tel est le défi que la majorité du Conseil Municipal s'est fixé.

Aussi à la veille des fêtes de fin d'année, je vous souhaite à tous
mes meilleurs vœux pour 2015.

Serge PITTET,
Maire et Conseiller Général

Le Maire,
son Conseil Municipal
et le Personnel Communal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 9 janvier à 19h00 à la salle des Fêtes François CHENEVAL-PALLUD

Urbanisme

Le conseil municipal a engagé par délibération, le 15 juillet 2014, la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols).

Pourquoi une telle démarche ?

Chacun se souvient que le précédent conseil avait déjà démarré une révision du POS, et durant 2 ans (2009-2010) travaillé sur ce projet d'aménagement pour la commune. La volonté des élus de l'époque, était de garder une croissance démographique raisonnable, identique à celle des 10 dernières années, pour ne pas transformer notre commune en ville. Le résultat de ce travail nous démontrait qu'il restait suffisamment de terrains constructibles, pour ne pas en rajouter. Nous avions donc mis en stand-by cette révision. (BM N° 20 déc. 2011)

Pourquoi relancer cette révision aujourd'hui ?

Du fait de la récente loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), promulguée le 27/03/14. L'objectif de la loi, défini dans ses motifs, est d'« accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain ». Et parmi les différentes mesures qui découlent de cette loi, une nous concerne instamment, c'est la caducité des POS au 31/12/15. Seules les communes ayant engagé une procédure de révision générale disposeront d'un délai supplémentaire pour terminer cette procédure d'approbation du PLU (plan local d'urbanisme) soit jusqu'au 27/03/17.

Vos élus se sont donc remis au travail, afin de préparer un PADD (Projet d'Aménagement et De Développement durable) conforme aux exigences de cette nouvelle loi « ALUR » et de ses règles relatives à la gestion économe du sol, afin de ne pas nuire à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Notre PLU devra aussi être compatible avec le « SCOT », (Schéma de Cohérence Territoriale) document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de 19 communes (CC4R et CCVV), un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement valorisé, et en renforçant la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment les continuités écologiques).

Vous comprendrez que l'élaboration de ce PLU, sera longue et difficile. Le conseil municipal ne manquera pas de vous tenir informés à chaque étape, et vous invitera à participer lors de réunions publiques.

Ce document d'urbanisme devra être un véritable outil, au service de l'intérêt général, et pour notre collectivité, l'assurance de ne pas consommer l'espace vital des générations futures.

Pour plus d'information : **www.scot-3-vallees.com**

Pascal POCHAT-BARON, 1er maire adjoint

Eau

La commune peut compter sur une équipe compétente et volontaire, Sébastien, Pierre et Philippe au fond de la tranchée, combattant l'ennemi du fontainier… la fuite.
Une veille permanente, pour que l'eau coule jusque dans nos maisons, 24/24, 7/7, 365 jours par an.

Pascal POCHAT-BARON, 1er maire adjoint

Les travaux

Démolition de l'immeuble Les Bouloz et de deux maisons au Clos Lachat

Suite à une demande de diagnostic auprès d'un bureau spécialisé, la présence d'amiante en petite quantité a été établie dans les trois bâtiments (colle de carrelage, de revêtement de sol, etc.). La municipalité a donc lancé une consultation pour le désamiantage, la démolition et la remise en état des terrains. L'entreprise BATICHOC (Alsace) a remporté le marché.

Les travaux de désamiantage comprennent : la mise en place de sas étanches et ventilés permettant le filtrage des particules les plus fines, la dépose des éléments amiantés, la mise sous film, le transport, le stockage, le traitement ainsi que les mesures de poussière ambiante après travaux. L'ensemble de cette prestation s'élève à 67 900 euros pour le bâtiment des Bouloz et à 77 400 euros pour les 2 maisons de Lachat. L'intervention est sans risques pour le voisinage et contrôlée en permanence par un cabinet spécialisé.

Une fois ces travaux terminés, interviendra alors la phase de démolition avec le tri des matériaux et leur mise en bennes sur place. Les éléments bétons seront transportés et concassés aux ateliers de la commune afin d'éviter au maximum les désagréments pour le voisinage. Cela permettra de créer une plateforme de stockage dans l'enceinte des bâtiments communaux. Enfin, l'entreprise en charge du chantier effectuera les travaux de terrassement pour la remise en forme des terrains, ainsi que l'engazonnement. Cette dernière prestation s'élèvera à 44 900 euros pour les Bouloz et à 9 800 euros pour les 2 maisons de Lachat.

Les locaux étant fréquemment squattés, et malgré un arrêté du maire et la pose de barrières, les élus souhaitaient un démarrage rapide des travaux pour la mise en sécurité des sites. Ces travaux ont commencé dès le mois de novembre et devraient se terminer courant janvier en fonction de la météo, pour un coût total de 200 000 euros HT.

Pierre VALENTIN, maire adjoint aux travaux

Déneigement

Neige, un peu, beaucoup… ?

A défaut d'équipement spécifique et fiable pour mesurer l'épaisseur de la peau des oignons, tout a été mis en œuvre, pour que, dès que la commune se retrouve feutrée dans son blanc-manteau, le déneigement de ses 100 kilomètres de voirie se passe dans les meilleures conditions et ce, pour chacun d'entre nous.

Les 5 véhicules de la commune, de toutes tailles, sont prêts à intervenir dès le signal donné par la personne d'astreinte (vers 3 h du matin). A la manœuvre, 10 équipiers se relaient une semaine sur deux, soit 1 équipier à bord par intervention. Chaque véhicule suit un parcours pré établi et optimisé.

Ces dernières années, la consommation de sel sur Viuz-en-Sallaz, est passée de 194 tonnes en 2012, 83 tonnes en 2013 à 40 tonnes en 2014. Si cette consommation est évidemment proportionnelle à la rigueur de l'hiver, sa baisse significative est aussi liée à une volonté de baisser le coût de ces opérations. Coût financier immédiat lors du salage puis lors de la réfection des chaussées car le sel les abîme énormément. Coût écologique également quand tout ce sel se retrouve dans les sols et les rivières…

Chacun d'entre nous peut contribuer à ce que le déneigement et la circulation se passent le mieux possible. Nous sommes nombreux à aimer cette neige et pas seulement aux Brasses ! Alors est-il utile de rappeler, que nous habitons la Haute-Savoie et qu'il est recommandé de sortir « couvert » pour la période hivernale (pneus-contact ou neige), d'adapter sa vitesse et sa conduite en cas de neige ou de verglas. Et pour faciliter les manœuvres des engins de déneigement, dégager tout véhicule ou objet encombrant qui pourrait obstruer le passage des déneigeuses (ne pas stationner sur la chaussée…), tailler ses arbres et ses haies qui plient sur la route…

Merci d'avance à tous pour votre contribution, ces jours de neige !

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

« En rythmes… scolaires ! »

Et un, et deux et trois ministres…

Même s'il paraît encore prématuré de parler de bilan au sujet de la réforme des rythmes scolaires, nous pouvons néanmoins faire un point sur la rentrée 2014/2015. L'an dernier, une commune sur cinq appliquait cette réforme. Depuis le 2 septembre, toutes les communes ont dû rentrer dans les rangs. C'est donc très nouveau pour les enseignants, les parents et les élus, et ces changements – étaler la semaine de classe sur quatre jours et demi – n'ont pas été simples à mettre en place. Globalement, les avis des enseignants sont très partagés sur cette réforme. Dans les communes qui l'appliquaient déjà, depuis la rentrée 2013, le bilan serait relativement positif dans les écoles élémentaires, mais plutôt négatif en maternelle, d'après le SNUIPP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et PEGC). Nous aurons d'ici à la fin de l'année scolaire une vision beaucoup plus pertinente de l'impact de cette réforme.

Nouveautés, vous avez dit nouveautés ?

En ce qui concerne Viuz-en-Sallaz, cette rentrée était placée sous le signe de la nouveauté : nouvelle organisation du temps scolaire (réforme oblige !), nouvelle entrée en matière de notre éducateur sportif et coordinateur des temps périscolaires, Grégory CHAMOT (cf. article page ci-contre), nouvelle formule pour les inscriptions à la cantine et à l'accueil communal (démarche possible dorénavant sur internet). Hormis un certain nombre de confusions (accueil communal/garderie périscolaire) lors des inscriptions en ligne, nous pouvons dire que cette rentrée s'est déroulée sans trop de problèmes. L'articulation de la prise en charge des élèves dès 16h00 entre la garderie périscolaire « Le Dahut » et l'accueil communal nous permet d'encadrer des groupes de taille acceptable.

Mais alors, comment ça marche ? c'est très simple…

16h00, la cloche sonne !

Une fois leur cartable bouclé, les élèves qui sont inscrits à la garderie « Le Dahut » sont directement pris en charge par les animateurs. Ceux qui ont la chance de pouvoir rentrer chez eux parce qu'un adulte vient les chercher au portail (à noter qu'il n'y a pas de sortie échelonnée). Enfin, les enfants restant (de 16h à 16h30) se répartissent comme suit : **au maximum, 10** élèves ont été accueillis par Agnès à Boisinges, 23 par Sophie et Jema à **Sevraz, 36** par Emilie, Nathalie, Séverine et Caroline (ATSEM) en **maternelle** et **51 à l'école F. LEVRET** qui se partagent entre Grégory (activités sportives et collectives), Marie-Christine (informatique), Chantal (bibliothèque) et deux animateurs (espaces ludiques).

Combien ça coûte ?

Alors que bon nombre de communes demandent une participation financière (même symbolique) aux parents pour les temps d'accueil périscolaire, nous avons décidé de prendre en charge la totalité du coût de l'accueil communal. L'État verse une aide de 50 euros par an et par enfant au titre de fonds d'amorçage pour accompagner financièrement les communes. C'est ainsi que nous allons pouvoir bénéficier de 16700 euros, sur **les 90000 euros que va coûter aux Viuziens**, au bas mot, cette réforme, pour l'année 2014/2015…

En conclusion, gageons que cette réforme n'ait pas pour objectif de préparer le terrain pour une prochaine décentralisation du système éducatif français. Cela signifierait que l'Etat ait l'intention de se débarrasser de la charge des salaires des enseignants au détriment des collectivités locales (régions, départements, communes…) qui devront forcément, pour assumer ce rôle supplémentaire, augmenter les impôts locaux. Comme les impôts nationaux ne diminueront pas pour autant, le contribuable sera donc amené à payer deux fois ce qu'il ne finançait qu'une seule fois auparavant !

Gérald VIGNY, maire adjoint

Effectifs des établissements scolaires 2014/2015

Ecole maternelle	**116**
PS : Fabienne GAUDIN	30
PS/MS : Cécile MARAIS (directrice)/Mathilde VERVUST	29 (16+13)
MS : Nathalie MONGELLAZ	28
MS/GS : Sylviane REYNAUDO	29 (6+23)

Ecole élémentaire François LEVRET	**145**
GS/CP : Claire PETIT-DEREMARQUE	18 (8+10)
CP : Nathalie LEBRUN (directrice) /Audrey HULOT	21
CE1 : Claire CAVET	25
CE2 : Marie-Laure EHRHART	26
CM1/CM2 : Danièle LAROCHE / Audrey HULOT	27 (11+16)
CM1/CM2 : Isabelle GAVARD	28 (12+16)

Ecole primaire de Sevraz	**38**
GS/CP : Nadia LETTERON (directrice)	16 (9+7)
CE1/CM1/CM2 : Alexis CHAVAGNAC / Audrey HULOT	22 (6+7+9)

Ecole primaire de Boisinges	**35**
GS/CP/CE1 : Bruno CHEVASSU (directeur)	17 (6+8+3)
CE2/CM1/CM2 : Eliane BAUD-GRASSET	18 (5+5+8)

Ecole primaire Ste Thérèse	**82**
PS/MS : Isabelle FAVIER-BRON	31
GS/CP : Elisabeth BAUR (directrice)/Anne-S. DELOMEZ	26
CP/CE1 : Bernadette CHENEVAL / Anne-S. DELOMEZ	25

Ecole élémentaire St Joseph	**50**
CE2/CM1 : Isabel DA SILVA / Anne-Sophie DELOMEZ	25
CM1/CM2 : Séverine JORAT-LABIDALLE	25

PUBLIC	334
PRIVE	132
EFFECTIF TOTAL	**466**

Un loisir : le sport, une passion : éducateur…

« Interv'iuz » de Grégory CHAMOT, 27 ans, éducateur sportif.

Quel est ton parcours, ta formation professionnelle ?
Je suis originaire de Sallanches où j'ai passé toute mon enfance. Pour mes études, je me suis tout d'abord orienté vers un bac Sciences et Techniques du secteur Tertiaire : « Action et Communication Commerciale (STT ACC) » diplôme que j'ai obtenu en 2005 au Lycée du Mont-Blanc au Fayet.

J'avais le projet de m'engager dans l'armée de terre, mais le délai pour accomplir les formalités administratives était très long. J'ai alors entrepris de travailler dans l'entreprise familiale de bois de chauffage jusqu'en 2007. Cette même année, j'intégrais le 8e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine de la ville de Castres. Cette expérience, bien que très intéressante, m'a permis de réaliser que ce n'était pas une vocation, alors en 2011, je retourne à la vie civile. Ensuite, j'ai enchaîné plusieurs emplois, testeurs d'équipements de montagne pour une marque connue de la région, cariste-pontier,… jusqu'en 2012.

Et alors, qu'est-ce qui t'a conduit à devenir éducateur ?
Dans le cadre d'une réorientation professionnelle, je cherchais un emploi qui me plaise réellement et qui corresponde à mes aspirations. A cette période, j'étais éducateur de football bénévole dans une association sportive, cette fonction comblait mes attentes et contribuait à mon épanouissement personnel : j'ai donc souhaité en faire mon métier.

Etant passionné de sports collectifs, tels que le foot, le hand ou le rugby, car ils correspondent à mon caractère et mes valeurs, j'ai intégré le CFA sport animation Rhône-Alpes à l'antenne de Sport Léman de Publier *(Centre de Formation des Apprentis)* afin d'y préparer le diplôme du BPJEPS « Sports collectifs » option football (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports) ». Ce diplôme est délivré par le Ministère des Sports. Je l'ai obtenu au mois de juin de cette année.

La formation s'est déroulée, en alternance sur 2 ans, entre 2012 et 2014. D'ailleurs, c'est à ce moment que je découvre Viuz-en-Sallaz, en effet suite à mon embauche j'intervenais principalement au sein du club de football « L'AS Viuz » mis à disposition par la MJC Intercommunale « Les Clarines » en qualité d'apprenti éducateur sportif.

Comment s'est effectuée ton embauche au sein de la Mairie de Viuz-en-Sallaz ?
A la recherche d'un projet à long terme, je me suis rendu compte dès le début de mon apprentissage, que mon souhait était de rester sur la commune car le village en lui-même, la convivialité de ses habitants, la motivation des enfants dont je m'occupais me plaisaient énormément.

C'est ainsi, en novembre 2012 que j'ai décidé d'emménager à Viuz-en-Sallaz.
En juin, à la fin de mon apprentissage, la mairie de Viuz *(qui avait pu suivre mes actions et mesurer le travail effectué au sein de l'AS Viuz et de la MJCI durant ces deux années)* m'a proposé le poste « d'animateur enfance-jeunesse » afin de préparer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et d'encadrer les enfants sur ces plages horaires.

Quelles sont tes fonctions actuelles ?
Mes fonctions actuelles sont très diverses.
Au niveau des écoles, j'interviens sur le temps méridien et lors des accueils communaux pour proposer des animations sportives. Je m'occupe également de faire le lien entre le personnel des écoles et la commune. Je peux aussi me déplacer sur toutes les écoles publiques de la commune en fonction des besoins. Je m'occupe de la partie sportive du futur gymnase et je prendrai en charge la gestion des plannings lorsque celui-ci sera en fonctionnement.

Bien entendu, j'interviens toujours au sein de l'AS Viuz en tant que responsable des jeunes.

C'est une réelle opportunité, de pouvoir poursuivre mon projet sur la commune de Viuz-en-Sallaz et un bonheur de pouvoir faire de ma passion, mon métier.

Mon objectif, est de passer le concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) afin de compléter et augmenter mon domaine de compétences.

Elodie COPPEL, conseillère municipale

Les Brasses : une station prête pour l'ouverture !

Suite à la visite des élus et du directeur au printemps dernier sur la station, un inventaire avait été établi pour les travaux à exécuter dans les années à venir. Pour préparer au mieux la saison prochaine, des choix ont été faits pour prioriser les interventions.

Parking Chaîne d'Or

Du côté des infrastructures, les parkings des Places et de Chaîne d'Or ont été entièrement rénovés (goudronnage), tandis que les parkings des Chenevières, Plaine Joux et Grange Pagnoud ont été réparés. Ensuite, des travaux de peinture extérieure ont eu lieu sur le bâtiment des Chenevières, les caisses des Places et de Plaine Joux, la salle hors-sac de ski de fond et plusieurs chalets des remontées mécaniques. De plus, l'enfouissement des lignes téléphoniques de Plaine Joux a permis la dépose des poteaux aux abords de la route pour un meilleur rendu visuel des pistes de fond.

Parking des Places

Du côté des pistes, de nouveaux enneigeurs sur tours, ont été installés sur la piste Des Pauses et permettront d'assurer la liaison avec le parking des Chenevières. Suite à la demande des skis club, la station a créé une piste d'entraînement pour les compétiteurs à droite du téléski des Rotys (coupe des arbres, terrassement, etc.). Ce téléski possède également maintenant une piste de montée suffisamment large pour être damée. Un reprofilage de l'arrivée du téléski Chaîne d'Or va permettre un meilleur accès à la piste verte. Le ski de fond n'a pas été oublié avec la modification de la montée sur la piste rouge La Pesse.

Du côté des remontées mécaniques, outre l'entretien annuel obligatoire, la station a effectué d'importants travaux sur le télésiège débrayable (contrôle et changement des galets, modification de la chaîne d'entraînement, etc.). Après raccordement au réseau électrique EDF, le téléski des Lavouets sera réouvert dès cette année, offrant plus de mobilité pour la clientèle de la station.

Travaux à droite du téléski des Rotys

Concernant la location des bâtiments, les gérants du restaurant panoramique et de la salle hors sac Plaine Joux sont reconduits, tandis que le Macumbrasses est repris sous un nouveau nom, le Mimicumbrasses, pour redynamiser les soirées sur la station.

Enfin la station a recruté un nouveau chef d'exploitation, Yannick JORAT, qui secondera le directeur Régis MOREL pendant la saison 2014/2015, afin de bénéficier de toute son expérience et pour reprendre son poste au printemps prochain.

Seul bémol à toute cette activité hors saison, une arrivée tardive d'autorisation de défrichement et de terrassement de la piste des Plagnes, empêchera la modification de cette piste pour cet hiver.

Tous ces travaux ont été réalisés pour vous rendre la station des Brasses plus fonctionnelle et plus agréable, nous vous souhaitons une très bonne saison de ski.

Piste rouge « La Pesse » ski fond

Pierre VALENTIN, maire adjoint au tourisme
président des Brasses

A partir du 1er janvier 2015 : gestion des déchets assurée par la CC4R

Les 11 communes de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz) ont fait le choix au printemps 2014 de transférer la compétence globale de gestion des déchets à l'intercommunalité.

Cette compétence, qui sera effectivement exercée par la CC4R à partir du 1er janvier 2015, recouvre :

- La collecte des ordures ménagères, leur transport et leur traitement
- La collecte des déchets recyclables (bornes de tri pour le verre, les emballages et les papiers recyclables), leur transport et leur valorisation
- La gestion des déchetteries intercommunales. Cette dernière mission, déjà exercée par la CC4R depuis 2011, comprend notamment le suivi de l'exploitation des déchetteries de Fillinges et de Saint-Jeoire, qui est assurée par un prestataire privé, la société Excoffier, par le biais d'un contrat ayant récemment été renouvelé pour l'année 2015, l'entretien des sites, la recherche et le développement du nombre des flux de déchets collectés, ainsi que de nouvelles filières de valorisation. Cette mission comprend également le projet de création de nouveaux sites de déchetteries sur le territoire, qui viendront remplacer les équipements existants en fin de vie.

A l'échelle nationale, la compétence de gestion des déchets est financée par les collectivités locales soit à partir d'une redevance, appelée REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit à partir d'une taxe, appelée TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Jusqu'au 31 décembre 2014, les 11 communes de la CC4R restent chacune sur leur territoire communal, compétentes pour gérer les déchets et donc pour percevoir soit la REOM (pour 10 d'entre elles) ou la recette fiscale de la TEOM (pour la commune de Fillinges).

A partir du 1er janvier 2015, le transfert de la compétence à l'intercommunalité entraînera également le transfert des moyens de financement nécessaires à la bonne gestion quotidienne du service et à son amélioration ; aussi c'est la CC4R qui sera destinataire des recettes, et non plus les communes.

Deux modes de financement préexistants étant appliqués à l'heure actuelle sur le territoire, il apparaissait d'une part indispensable d'uniformiser le mode de financement à l'échelle intercommunale, et d'autre part nécessaire de comparer la REOM et la TEOM, afin que les élus puissent se positionner sur le mode de financement le plus adéquat.

A ce titre, une étude financière comparative, élaborée par un cabinet privé, a été présentée à tous les conseillers municipaux des communes en mai 2014.

A la suite de cela, un groupe de travail composé de 22 élus, comprenant à la fois des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, s'est réuni à quatre reprises afin d'étudier de manière approfondie les caractéristiques propres à la REOM et à la TEOM, ainsi que pour comparer différents scénarios de financement du service, sur base de recherches et de simulations budgétaires proposées par les services de la CC4R.

Suite à ces réunions, le Conseil Communautaire, réuni en séance le 13 octobre 2014, a voté à une large majorité l'instauration de la TEOM sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le choix de la TEOM permettra notamment une rationalisation de la gestion (pas de personnel dédié à la gestion des redevances des particuliers) et un échelonnement des dépenses pour les concitoyens, puisque la taxe est mensualisable comme tout impôt local, contrairement à la redevance qui ne l'est pas.

Ainsi, dès 2015, apparaîtra une nouvelle colonne sur les avis d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties, correspondant au montant de la TEOM.

Ce montant sera calculé sur la base d'un taux qui sera voté au 1er trimestre de chaque année et que les élus s'efforceront de rendre le plus juste et le plus équitable possible, tant entre les citoyens qu'entre nos différentes communes.

Néanmoins, les taux définis devront permettre d'assurer un équilibre entre une pression fiscale modérée et l'assurance d'une qualité et d'une pérennité du service rendu, intégrant la prise en compte des normes environnementales et sociales en vigueur, en constante évolution. Il va de soi que des recherches de solutions propres à optimiser nos dépenses en matière de gestion des déchets, par exemple la mise en place d'une redevance spéciale adaptée aux besoins des professionnels, la centralisation des apports de déchets, ou encore l'instauration de mesures incitatives, ont été et seront dans les prochains mois des sujets dont le groupe de travail déchets se saisira.

Communication La CC4R

Dangereusement belle : la Berce du Caucase

La Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum) est une plante toxique qui est considérée en Europe comme « espèce invasive ». Cette plante découverte en 1880 dans le Caucase puis importée par les jardins botaniques a conquis l'Europe et le continent américain.

Majestueuse et spectaculaire

De la famille des carottes, elle a été plantée principalement, pour ces qualités ornementales car la Berce du Caucase, peut atteindre 2 à 5 m de hauteur, sa tige 10 cm, ses feuilles 1,5 mètre de largeur et sa fleur en ombelle peut dépasser les 50 cm. En outre, on lui reconnaît des qualités mellifères car ses fleurs riches en nectar sont visitées par de nombreux insectes et en particulier les abeilles.

Une redoutable invasive

Ces dimensions impressionnantes sont pour beaucoup dans sa rapide dissémination, du botaniste au jardinier,… l'homme, une fois encore, en l'introduisant dans des milieux où elle n'avait rien à faire est responsable de l'invasion de cette plante.

C'est une « espèce invasive », car dès lors que les conditions lui conviennent, elle prolifère et vient nuire à la biodiversité autochtone en déséquilibrant les écosystèmes naturels.

Avant de mourir, ses ombelles de fleurs produiront de 10000 à 20000 graines qui viendront à leur tour coloniser, berges, prés, talus etc.

Actuellement on la retrouve sur l'Arve de Passy à Arthaz, sur le Foron de la Roche, sur le Foron du Reposoir, sur le Giffre depuis Samoëns mais également sur la Plateau d'Assy, sa présence a été signalée à Viuz-en-Sallaz.

ATTENTION DANGER !

La Berce du Caucase : un gros problème de santé publique

Un simple effleurement avec n'importe quelle partie de la plante est redoutable alors qu'au moment même du contact, sa sève incolore est totalement indolore. Mais les toxines contenues dans cette sève vont être activées par la lumière (rayons UV) provoquant, jusqu'à 48 heures plus tard, des lésions pouvant aller de l'érythème à la brûlure grave : peau rouge, ampoules, cloques. Les séquelles sur les parties du corps touchées peuvent demeurer pendant plusieurs mois voire plusieurs années.

La Berce du Caucase est nuisible pour la santé et pour l'environnement.

Ne jamais la toucher, ni la semer, ni la planter, ni la transporter. Si vous identifiez cette plante sur le territoire communal, nous vous invitons à la prendre en photo et à venir signaler son emplacement en mairie.

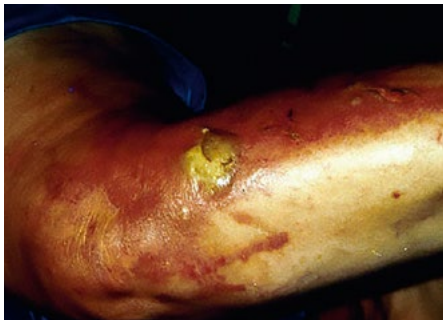

Au niveau local :

Plusieurs organismes se préoccupent de la situation et s'organisent pour tenter d'éradiquer cette invasive, le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords), l'Association Alvéole et la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de protection de la nature).

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

CMJ

Radars pédagogiques à l'initiative du CMJ pour une sensibilisation routière

Selon le dernier bilan de la Sécurité Routière, 3 268 personnes ont perdu la vie en 2013 sur les routes françaises, contre 3 653 en 2012. Ainsi, 385 vies ont été épargnées en 2013.

La modification du comportement des usagers de la route (port de la ceinture, du casque, limitations de vitesse, taux d'alcool, sensibilisation…) a permis cette amélioration.

C'est en ce sens, que les élus du 1er Conseil Municipal Jeune ont œuvré pour fixer des radars pédagogiques en des lieux jugés stratégiques à Viuz-en-Sallaz.

Ces radars pédagogiques, vous les connaissez, ce sont ces panneaux digitaux vous informant de votre vitesse sans vous sanctionner : votre vitesse est affichée en jaune si la limitation est respectée, en rouge si vous la dépassez au-delà d'un seuil maximum.

Suite au constat du Conseil Municipal Jeune, les automobilistes roulent beaucoup trop vite à certains endroits ; l'option d'installer un radar s'avérait nécessaire.

Mais l'implantation d'un système radar a exigé une longue démarche. Ils se sont regroupés pour discuter du projet, ils ont créé un échéancier de travaux, ils sont allés prendre des photos pour identifier les lieux où il était important de mettre en place l'appareil, sous l'encadrement de Jérémy et Agnès, leurs animateurs.

Avec Patricia (ASVP), ils ont discuté du modèle de radar qu'ils voulaient pour leur commune. Afin que leur choix reste judicieux et s'associe à la politique de sensibilisation routière, ils ont effectué une demande de devis concernant plusieurs prototypes puis retenu celui correspondant le mieux à leurs attentes : le radar pédagogique simple.

Le projet ficelé, ils ont présenté le dossier au Conseil Municipal. Celui-ci a donné son approbation. Entre-temps est intervenue l'élection du nouveau Conseil Municipal Jeune qui a pris le relais de ce dossier pour finaliser la mise en place de ces radars pédagogiques.

L'objectif a été atteint : faire prendre conscience aux conducteurs que la traversée du village doit se faire à vitesse réduite.

Karine DESPREZ, conseillère municipale

Déménagement de la Police Municipale

Le déménagement du poste de la Police Municipale de Viuz-en-Sallaz, était un projet de longue date qui a abouti cet été. En effet, hébergée à la mairie depuis toujours, c'était une volonté ancienne qu'elle puisse disposer d'un local indépendant.

Leur bureau se trouve dorénavant à côté de la poste.

Le policier municipal André PACCOT et l'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) Patricia LOMBART sont au service de la Commune afin d'en assurer la surveillance et la sécurité.

En cas de nécessité le numéro pour joindre la Police Municipale au 04 50 35 68 00

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

Commémoration du 11 novembre 2014

Cette année la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en soirée et, à l'occasion du cent
tout d'abord au cimetière p

La Cérémonie au cimetière

En effet, lors de la cérémonie au cimetière, Monsieur le Maire Serge PITTET a rendu hommage aux frères Joseph et Edouard GAILLARD-GRENADIER, enfants du village, tombés pour la France en 1918. Ils étaient très nombreux, élus, mais aussi Viuziens et Viuziennes qui souhaitaient, par leur présence, témoigner à la famille GAILLARD-GRENADIER, toute la reconnaissance qu'ils ont du sacrifice de leurs aïeux et, au-delà de tous « les poilus » français.

Pour cette commémoration, la tombe de **Joseph** et **Edouard**, avait été rénovée par le « Souvenir Français », la famille et la mairie.
Edouard, blessé à Guebwiller, est décédé à l'hôpital militaire de Lyon à l'âge de 34 ans le 14 octobre 1918.
Son frère **Joseph**, est mort au champ de Bataille dans la Somme le 13 juillet 1918 à 21 ans.
La tombe de ces deux poilus, servira de point de départ à la création d'un carré militaire au sein du cimetière.
Les remerciements de la famille allaient droit au cœur de tous ceux qui ont participé à la rénovation de cette tombe.

La Grande Guerre 1914 – 1918

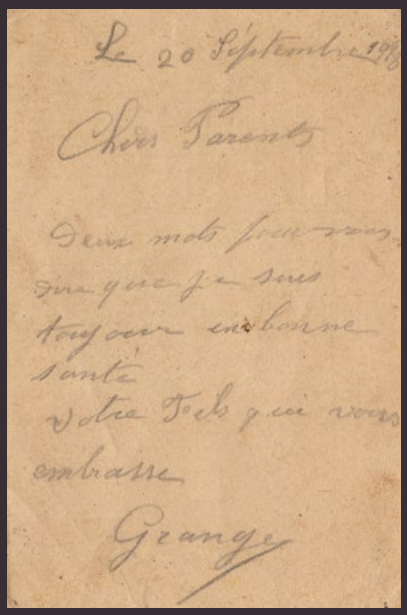

La dernière lettre

Le 20 septembre 1918

Chers parents

« Deux mots pour vous dire que je suis toujours en bonne santé.

Votre fils qui vous embrasse »

Grange

enaire de la grande guerre 14-18, un vibrant hommage a été rendu à ses héros et victimes,
uis au monument aux morts.

La Cérémonie au monument aux morts

Après la cérémonie au cimetière, l'assemblée s'est rendue place de la mairie, devant le monument aux morts.

De toutes les personnalités en présence, on peut citer, le sous-préfet Francis BIANCHI, le député-maire Martial SADDIER, Le sénateur-maire Cyril PELLEVAT, le 1er vice-président du conseil général Raymond MUDRY, le Général DE GIULI, de Mesdames et Messieurs les maires des communes environnantes, de Madame la présidente du souvenir français MARIN Catherine, les membres du conseil municipal, les membres du conseil municipal jeune, les pompiers et leurs jeunes recrues, les gendarmes de la brigade de Marignier, les portes drapeaux, les anciens combattants UDC et FNACA, les associations, les enfants des écoles de Sevraz et Boisinges, l'harmonie La Cécilienne et de nombreux citoyens de la commune.

Au cours de son allocution, le maire Serge PITTET, a rendu hommage à Michel DIEBOLT et Constant-Xavier MONTAGNOUX, décédés à Buchenwald. Leurs noms viennent d'être rajoutés sur le monument, car Viuz-en-Sallaz était leur commune.

Après le discours officiel et le dépôt de gerbes par les autorités, les enfants des écoles de Sevraz et Boisinges, accompagnés de leurs instituteurs, Nadia LETTERON et Alexis CHAVAGNAC de l'école de Sevraz et Eliane BAUD-GRASSET de l'école de Boisinges ont récité des textes et déposé un bouquet de bleuets confectionné par leurs soins, avant de chanter la Marseillaise.

Nous les remercions ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette émouvante cérémonie.

Stéphane BRUNA, conseiller municipal, correspondant défense

CARTE POSTALE
Militaire

Nom et Adresse de l'Expéditeur :

Régiment
Bataillon
Compagnie
Escadron
Batterie
Section

Secteur Postal

Carte Postale en franchise

Monsieur
Grange Adolphe
Viuz-en-Sallaz
Hte Savoie

La carte postale militaire de M. GRANGE

Ce petit texte écrit au crayon à papier le 20 septembre 1918 au bas d'une carte en franchise militaire ne pouvait que rassurer les parents du jeune chasseur alpin Emile Grange.

Le 24 septembre 1918, soit 4 jours après avoir rédigé ces quelques lignes, Emile Grange trouvait la mort au combat. Un mois et demi plus tard, l'armistice signé le 11 novembre 1918 mettait un terme à cette terrible guerre.

Denis THEVENOD, les amis de l'histoire

MINISTÈRE DE LA GUERRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉDAILLE MILITAIRE

(1) 32e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS.

Par arrêté ministériel du 20 NOVEMBRE 1920, rendu en application des décrets des 13 août 1914 et 1er octobre 1918, publié au *Journal officiel* du 29 Novembre 1920, la Médaille militaire a été attribuée à la mémoire du (2) Chasseur GRANGE Emile, Chasseur au 32e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS,

MORT POUR LA FRANCE

(3) Brancardier très estimé par sa bravoure et son entrain. Aété tué le 24/9/18, par l'explosion d'un obus, à l'entrée d'un abri, où il se disposait à relever un de ses camarades grièvement blessé.

A été cité.

A Chambéry, le 3 Mars 1921

Le Capitaine FRANCE
commandant le Dépôt du 32e Bataillon de Chasseurs.

NOTA. Cet extrait sera complété par un brevet qui, aux termes du décret [illegible] ultérieurement délivré par les soins de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Remise de la médaille militaire à titre posthume au chasseur alpin Emile GRANGE

Exposition sur la guerre de 1914 – 1918

Sylvain – de l'Association « Mémoire et Bleuets »

L'exposition est impressionnante, non seulement pour la qualité et le nombre de ses objets mais aussi par l'âge du collectionneur 25 ans ! Sylvain est un passionné et un diplômé d'histoire, il a obtenu un Master 2 d'Histoire - spécialisation « La guerre au Moyen Âge dans le comté de Savoie ».

Depuis des années, il est aussi passionné par cette terrible période de 14-18 et il en collectionne tous les objets. A la mairie de Viuz-en-Sallaz, pendant 4 jours, du 11 au 14 novembre il a dévoilé ses « trésors de guerre » aux visiteurs.

Sur la photo, à gauche de Sylvain, la tenue exposée est celle des troupes d'assaut lors de l'offensive de 1917 au Chemin des Dames avec le paquetage allégé : masque à gaz (le « M2 » un des premiers sans filtre) ; la toile de tente ; 3 sacs à terre en toile de jute servant de parapet de fortune ; 2 bidons (1 de café et 1 de vin coupé d'eau) ; 2 musettes (1 que l'on garnissait d'explosifs et 1 de vivres pour 24h).

Mais sa collection est riche de nombreux autres objets et Sylvain n'a pas son pareil pour vous expliquer et détailler chacun d'entre eux. Ce qui a d'ailleurs attisé la curiosité des enfants de 2 classes des écoles de Viuz-en-Sallaz (Ecole Privée et Boisinges) car ils étaient passionnés et ne tarissaient de questions pertinentes afin de comprendre par ces objets centenaires, cette guerre tragique.

C'est une bonne nouvelle et une chance pour l'avenir que la mémoire soit transmise par un jeune auprès de nos chères petites têtes blondes.

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

Restructuration du cimetière

Depuis le mois d'avril 2011, une procédure de reprises des sépultures **en état d'abandon** a été engagée au cimetière communal de Viuz-en-Sallaz.

Au préalable, assisté du Groupe ELABOR, cabinet spécialisé en matière de restructuration de cimetière, nous avons procédé à l'établissement d'un premier procès-verbal sur lequel étaient listées les tombes ne répondant plus aux critères conformes aux textes en vigueur.

Trois ans et demi après l'ouverture de cette procédure, le mardi 2 décembre 2014, un second procès-verbal dit, « de clôture », a été rédigé.

Il en résulte que toutes les sépultures figurant toujours sur cette liste de clôture seront irrévocablement relevées, la liste sera publiée début janvier 2015.

Depuis octobre 2014, conjointement et en parallèle à la précédente, une deuxième procédure a été mise en place. Celle-ci concerne uniquement la régularisation des tombes existantes « **sans concession** », c'est-à-dire des tombes qui relèvent du régime « Terrain Commun ».

Chaque procédure a nécessité l'établissement d'une liste distincte.

Depuis le 24 octobre 2014 et durant 2 mois minimum ; ces deux listes sont consultables sur les panneaux d'affichages en Mairie et à l'entrée du cimetière « Rue de la paix ». La clôture des 2 procédures est fixée au 2 janvier 2015.

Au cours de ce mois de janvier 2015, pour la finalisation de la restructuration, la commune listera tous les emplacements « sans concession » à reprendre et les sépultures issues de la liste en état d'abandon à relever.

Au printemps, les travaux de relevage des emplacements consignés pourront être entrepris selon les termes des articles de textes en vigueur aux CGCT (Codes Générales des Collectivités Territoriales).

Par ailleurs, nous avons intégralement informatisé le Service de Gestion du Cimetière, qui comprend l'hébergement des données, les sauvegardes, les mises à jour et la maintenance.

L'accès au **Portail Web** permet aux administrés, depuis leur domicile, de consulter les informations publiques concernant votre cimetière et l'ensemble des défunts inhumés à ce jour.

Vous pouvez accéder par internet, en cliquant sur le lien:
www.cimetieres-de-france.fr
puis rechercher un défunt ou un cimetière.

La participation active de l'ensemble des habitants, en diffusant ces informations auprès de leurs proches ou de leurs familles, ne peut que favoriser le bon déroulement de cette ample opération.

Jean-Pierre CHENEVAL, maire adjoint en charge du cimetière

Brèves du CCAS

En **juillet,** sur notre bulletin municipal d'été, nous vous annoncions des colonies de vacances. Nos enfants ont été gâtés par le soleil que nous n'avions pas en Haute-Savoie !!! C'était une année superbe en Bretagne : la découverte d'AUDIERNE et un peu plus bas TAUSSAT avec de la plongée, des excursions, des dégustations de fruits de mer et des crêpes. Tout pour revenir enchantés. La Corse : soleil !!! Plongée dans une mer turquoise !!! découvertes des fonds marins, marche sur les sentiers du GR20 ! que… du… bonheur !!! D'autres destinations ont été tout autant appréciées, tout en restant plus proches de notre région, comme Saint Raphaël, Autrans, les Glières, etc. Le CCAS a bien participé aux aides des familles afin que toutes et tous passent de belles vacances.

Septembre : Pour la rentrée scolaire le CCAS est intervenu auprès de quelques familles pour aider aux tickets de cantine à l'école de Viuz-en-Sallaz et au collège.

Une intervention en secours d'urgence a été effectuée pour reloger une famille avec deux enfants mineurs.

Des aides diverses ont été appréciées pour des soins difficiles à payer mais indispensables à la santé.

Le 17 **décembre :** les membres du CCAS ont organisé le Noël des écoles. C'est le père Noël qui est venu rendre visite aux enfants, un après-midi à la salle des fêtes François CHENEVAL PALLUD, beaucoup de lumières dans les yeux des petits, des éclats de rires en voyant le clown et sa marionnette « Charlie » !!! Des friandises et brioches ont été les bienvenues en fin de spectacle.

Repas des Aînés : L'année prochaine nous vous invitons à réserver la date du **8 février 2015** pour le repas de gala de la St-Blaise pour les Séniors nés en 1945 et avant !!! Une journée pleine de surprises dans la bonne humeur !

La gym douce du jeudi matin ça marche fort !!! Les inscriptions sont toujours possibles en début de l'année 2015, si vous le souhaitez.

Merci à ceux qui ont eu la gentillesse de nous apporter des lunettes usagées, elles font le bonheur des petits Népalais. Nous les transmettons à l'association qui s'en occupe.

Passez tous un bon hiver, le CCAS reste vigilant pour les personnes fragilisées ou dans le besoin.

Une gentille Maman nous donne de temps en temps des vêtements, des chaussures, en très bon état. Si vous en avez le besoin nous vous proposons, pour adultes et enfants : doudounes, chaussures de neige, baskets… S'adresser à Madame LABAYE en mairie.

Josette LE NOAN - LABAYE, maire adjoint affaires sociales
Vice présidente du CCAS

Des Colos qui nous rassemblent

Les Colos, c'est bon pour grandir !

Pierre PERRET les a chantées, le cinéma les parodie avec gentillesse, les médias y guettent le moindre pou, nous nous contentons fièrement de les faire vivre…

Chaque été, dans nos centres de vacances, il est coutumier de recevoir la visite de parents ou grands-parents. Ils nous racontent, les yeux brillants d'une douce nostalgie, les moments magnifiques de leur jeunesse en colo.

Ceux d'un véritable dépaysement, de la rencontre avec d'autres, d'aventures singulières qu'on prenait bien soin de ne pas raconter aux parents, ceux tout simplement constitutifs de leur personnalité et de leurs valeurs.

Ils font alors le tour des locaux pour voir ce qui a changé, émus de retrouver çà et là, les traces de leur propre histoire.

Et oui, nous avons toujours la même ambition ; dans une société qui a profondément évolué, nous avons la conviction tenace que nos colos sont des espaces d'émancipation et de construction pour l'enfant et le jeune d'aujourd'hui.

Bien évidemment, nos séjours proposent des activités nouvelles dans des locaux mieux adaptés, plus confortables.

Mais assurément, l'esprit de découverte et du vivre ensemble, le nécessaire besoin de se construire aussi en dehors de chez soi, font force dans notre projet éducatif.

Jeux intervillages sur le plateau de Plaine-Joux

Dimanche 7 septembre régnait une belle animation au cœur de notre village.

Avant de monter en tracteur sur le plateau de Plaine-Joux où se déroulaient, cette année, les jeux Intervillages organisés par la commune de Bogève, les participants avaient pris place sur des chars confectionnés par les concurrents et les bénévoles de Viuz-en-Sallaz, Ville, La Tour et Saint-Jeoire.

Pour une plus grande motivation, ils avaient rendez-vous avec le public et les élus. Un solide casse-croûte leur a été offert par la mairie de Viuz, sur la place, afin de prendre des forces !!!

Quelle ambiance dynamique pour toute cette jeunesse et notamment pour notre équipe concoctée par le capitaine de choc Cyrielle GOY qui officie avec succès depuis plusieurs années déjà.

Une joyeuse bande de copains composée de Sylvain GAVILLET, Jérémy PICCOT, Arnaud et Audrey STAROPOLI, Marie CHAVANNE, Timothé MESSERLY, Pierrick BRAND, Maxime CAMUS allait en découdre, en toute amitié, avec leurs collègues des communes d'Onnion, Mégevette, Saint-Jeoire, Bellevaux, La Tour, Saint Jean-de-Tholome, Ville-en-Sallaz, Mieussy et Bogève.

Après un repas pris en commun par toutes les équipes, place aux jeux : lancé d'œufs, chaise à porteur, basket sur le savon, slalom géant, pompe à bras etc. lesquels se sont déroulés durant tout l'après-midi avant de terminer par les questions aux élus.

Le soleil était de la partie et la bonne humeur aussi, toutes les conditions étaient réunies pour une belle journée, si ce n'est que nous avons eu à déplorer deux blessés heureusement légers.

Lors de la proclamation des résultats, il y avait bien sûr des premiers et aussi des derniers mais comme disait le Baron Pierre de Coubertin « L'Essentiel c'est de participer » !

Merci à vous tous pour ce bon moment.

Maryse BOCHATON, maire adjoint

Ça swingue chez les viuziens !

Cette rentrée 2014 aura été des plus festives à la salle des fêtes CHENEVAL PALLUD. Le samedi 6 septembre, sur des airs Disco, c'est plus d'une centaine de personnes qui, sur des airs de Travolta et autres rythmes des années 70, a enflammé la piste de danse.

Quelques semaines plus tard, ce fut au tour des passionnés du musette de fouler le parquet, lors du repas dansant, animé par le célèbre orchestre de Sébastien GEROUDET.
Plus de 280 convives sont venus partager ce moment convivial, d'une part par la qualité de son repas et bien entendu pour ses airs d'accordéon enthousiasmants.

Organisées par l'Office Municipal d'Animation (OMA), ces soirées des plus conviviales et toujours appréciées rencontrent, d'années en années, un succès grandissant auprès des Viuziens mais aussi des résidents des communes alentour.

Philippe DESTOUCHES, conseiller municipal

Les membres de l'OMA vous invitent à les rejoindre pour renforcer leur équipe dynamique.

Encore un double record de France pour… un viuzien !

Fabien DUPERRIER vient de réaliser un double record de France en vol relatif, en grande formation. Cette technique est la plus pratiquée dans le monde du parachutisme, il s'agit d'une figure réalisée « à plat » en chute libre, au cours de laquelle les parachutistes sont tous agrippés par les mains, pendant 3 à 4 secondes. Fabien détient déjà le titre de vice-champion de France de Freefly obtenu en juillet 2013 à Nancy et celui de champion Rhône-Alpes en septembre 2013 à Grenoble.

Un petit bonus ! Notre village depuis les airs sous la voile de Fabien !

Fabien lors de la montée

L'exploit !

« Après un stage à Strasbourg et Pujaut-Avignon où j'ai dû effectuer plusieurs dizaines de sauts, tout cela coaché par Martial Férré (double champion du monde de vol relatif), j'ai été sélectionné pour tenter de battre ce vieux record à Lille.

Mon coach me donna la place de « dernier piqueur ». Il s'agit de la place la plus difficile car on sort le dernier de l'avion et on doit rattraper l'ensemble des participants tout cela à plus de 200 km/h… la tête en piqué et « freiner » en arrivant sur la « figure » déjà entamée par les autres concurrents. Je n'avais donc pas droit à l'erreur. Je vous laisse imaginer le stress ! D'autant plus que j'étais le plus jeune de ce défi !

Le rendez-vous est pris sur l'aérodrome de Lille-Bandues les 8, 9 et 10 septembre 2014, où une manifestation exceptionnelle avait été organisée. Six avions européens avaient été conviés au largage et un ULM de sécurité. Depuis juin 2013, le paraclub de Lille-Bondues avait entamé les recherches pour sélectionner un nombre suffisant d'appareils pour emmener au moins 100 parachutistes en l'air.

Le précédent record réunissait 35 parachutistes et là, le 9 septembre 2014 nous étions 98 ! Donc, pour tenter de réussir ce record exceptionnel les 98 meilleurs « paras » français avaient été convoqués… La montée s'est faite sous masque à oxygène car le largage avait lieu à 5 200 mètres d'altitude. Et ce vieux record est tombé. Mission accomplie !

Pourquoi un double record ?

Parce que Martial FERRÉ, nous proposa dès le lendemain de réitérer le saut mais cette fois avec 104 « paras » ! Imaginez, 104 personnes en l'air, à plus de 200 km/h, se tenant par la main ! Mission accomplie, nous avons battu notre record de la veille ! »

Pour comprendre la difficulté vous pouvez aller sur le site **www.zerecord.fr**

Bravo Fabien ! et je pense que d'autres records vont tomber car grâce à ton jeune âge et plus de 1 200 sauts à ton actif, tu as les moyens de devenir un grand champion.

Merci Fabien à très bientôt pour un autre exploit

Marc MESSERLY, conseiller municipal

Un club de basket à Viuz-en-Sallaz

L'arrivée prochaine du nouveau gymnase a stimulé l'envie de développer le sport collectif sur Viuz-en-Sallaz et ses environs. Ainsi à l'initiative d'anciens joueurs, le Viuz Basket Club (VBC) a été créé en août de cette année. Le VBC a pour objectif de développer la pratique du basket ball lors d'entraînements, de matchs et de diverses manifestations. L'accent sera mis sur 3 points : « je joue, j'arbitre, je participe » afin que la pratique du basket soit perçue dans sa globalité.

Le VBC entend engager en compétition des équipes filles et des équipes garçons à partir de septembre 2015.

D'ici là, un partenariat entre le VBC et la MJC est en place avec une aide des bénévoles du club pour l'encadrement des jeunes sur l'activité basket de la MJC. Une collaboration s'est également mise en place avec la municipalité de Viuz-en-Sallaz qui les soutient dans leur projet.

2014/2015 est donc une année de transition et de préparation pour le club. Des préinscriptions sont envisagées pour mai/juin 2015 avec un début de championnat en septembre.

En attendant d'étoffer leur équipe, les responsables du club cherchent des bénévoles pour toutes sortes de compétences et invitent enfants et adultes à les rejoindre…

www.viuzbasketclub.fr

Céline BRIAND

Handicap & Pégase

Maman d'une enfant extraordinaire

Les élus m'ont proposé d'écrire, en tant que maman d'une enfant autiste, un article concernant les personnes en situation de handicap mental. Devant la page blanche, je me suis posée la question : est-ce que je dénonce tout ce qui ne va pas ou bien je remercie ceux qui font en sorte que ça aille ? Je choisis la deuxième option.

Sur la commune de Viuz, je n'ai rencontré (presque) que des personnes accueillantes, bienveillantes, concernées, aidantes. Cela fait un bien énorme de sentir que l'on fait partie intégrante de la communauté. Ne pas rajouter du handicap au handicap.

Je dis un grand merci à toutes celles et ceux qui savent regarder au-delà du handicap et qui voient que nos enfants sont avant tout des PERSONNES, différentes d'accord mais des PERSONNES.

Je remercie celles et ceux qui dans la vie quotidienne laissent leur place, facilitent le passage (notamment dans les magasins) aux personnes en situation de handicap mental.

Ce ne sont que 5 minutes d'attente supplémentaire pour les valides. Mais pour une personne handicapée, ces 5 minutes peuvent faire toute la différence, entre une activité qui se passe sans trop de problèmes ou le déclenchement d'un trouble du comportement qui peut durer toute la journée.

Je dis un immense MERCI à Madame Véronique RIZET, Messieurs Philippe et Michel BAJOLAZ et Monsieur Serge PITTET.

En septembre 2014, un centre équestre « Pégase » s'est installé sur la commune.

Chaque semaine, une centaine de personnes en situation de handicap mental, physique ou sensoriel et une centaine de personnes valides, partagent une même passion : celle du cheval.

Pégase a été créée par une personne formidable, Madame Véronique RIZET, qui œuvre, bénévolement, depuis 15 ans, au maintien et au développement de cette association.

Pégase ne se contente pas d'offrir une pratique sportive. Elle s'inscrit dans un mouvement citoyen et solidaire :

- dès que cela est possible les sportifs avec ou sans handicap font des séances communes. Bénéfices positifs pour tous
- lors de la fête de fin d'année, tous sans distinction se regroupent pour se réjouir des progrès de chacun
- les cours du poney-club aident au financement des séances d'équicie. Ainsi une personne valide ou une personne avec handicap paie ses cours quasiment au même tarif.

Pégase se trouvait sans domicile fixe fin juin 2014.
Face à cette situation périlleuse pour l'association, Messieurs Philippe et Michel BAJOLAZ, ont proposé de construire un centre équestre pour accueillir Pégase. Ils ont travaillé d'arrache pied tout l'été, pour que le centre puisse ouvrir ses portes à la rentrée scolaire.

Monsieur Serge PITTET, qui soutient activement l'association depuis ses débuts, est intervenu en tant que maire et conseiller général pour obtenir toutes les autorisations administratives dans les temps.

La municipalité de Viuz a saisi l'opportunité d'être l'une des rares communes du département à posséder un club sportif réellement ouvert à tous, de 4 ans à 99 ans (voir plus) avec ou sans handicap.

Olivia GERMAIN, maman d'une enfant extraordinaire

DAHUT

« Le Dahut » a pour vocation d'organiser un accueil périscolaire pour une partie des enfants de la commune.
L'association crée en 2001 s'est grandement développée ces dernières années et accueille aujourd'hui 211 enfants (contre 181 l'année précédente), répartis sur 3 lieux, Boisinges, Sevraz et le Bourg, avec un total de 12 animateurs. Une partie de l'équipe d'animation est rémunérée par la municipalité (3 d'entre eux), tandis que l'autre est rémunérée directement par l'association à travers un partenariat de plus en plus étroit avec la MJCI (mise à disposition de locaux, équipe d'animateurs commune…) Le budget de l'association est de l'ordre de 110 000 euros cette année ; budget qui ne saurait être équilibré cette année sans une subvention municipale en complément des adhésions et facturations mensuelles

Le Relais Assistant(es) Maternel(les) BB4R

Lieu de rencontre, d'information, d'échange et de réponses entre parents, assistantes maternelles, professionnels de la petite enfance…

La naissance du RAM-BB4R provient d'un constat : les assistantes maternelles en activité à leurs domiciles rencontrent des difficultés, la demande et la nécessité d'un lieu permettant de favoriser et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants est omniprésente.

L'association PE4R s'est penchée sur la question il y a quelques années, mais le projet présentait des problèmes financiers et techniques pour sa mise en place.

L'opportunité s'est établie lorsque la Crèche Familiale de Saint-Jeoire a décidé de promouvoir une structure favorisant l'accueil, les loisirs et l'éveil de la petite enfance, avec l'intention de proposer aux parents un lieu de parole, d'écoute, d'échanges, offrir aux assistantes maternelles et aux enfants qui leur sont confiés un point de rencontre.

Le 1er septembre 2014 est implanté le RAM à Saint-Jeoire. Service géré par l'association PE4R, inscrit dans le projet enfance jeunesse des communes de La Tour, Mégevette, Onnion, Peillonnex, St-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, et Viuz-en-Sallaz. Ces dernières conjointement avec la CAF de Haute-Savoie participent financièrement à l'activité du RAM.

L'intérêt du RAM est la mutualisation des locaux et des compétences professionnelles.

Le matériel pour les activités manuelles, psychomotrices, de loisirs, d'éveil musical ; sanitaire, lit de change, chambre pour enfants, sont mis à disposition gratuitement aux assistantes maternelles du territoire, détenant un agrément, et qui souhaitent exercer leur activité professionnelle au sein du RAM. La notion de bien-être et de confort est primordiale, c'est pourquoi le nombre de place d'accueil est limité à 4 assistantes maternelles ou familiales avec un maximum de 15 personnes au total. Seuls les enfants de 6 mois à 3 ans sont admis avec une autorisation parentale.

Le RAM n'est pas l'employeur des assistantes maternelles. Il peut fournir un cadre juridique (informations professionnelles, judiciaires, droits du travail). Assistantes maternelles et parents ont la possibilité, de plus, d'emprunter des ouvrages techniques ou de les consulter sur place. Le RAM est aussi un lieu de professionnalisation : des formations ou conférences de travail sont proposées en soirée avec l'intervention de la CAF, CARSAT, EP (École des Parents), c'est aussi un lieu de médiation, un lieu de ressources pour les assistantes maternelles ou futures assistantes maternelles, un observatoire des conditions d'accueil du territoire.

108 assistantes maternelles ont été recensées sur les 8 communes. En 1 mois et demi, 20 ont adhéré au fonctionnement du RAM.

« Pour plus de confidentialité, de responsabilité, un règlement intérieur est signé et doit être respecté par les assistantes maternelles » souligne la responsable du RAM, Mme BAILLARGEAU Amélie. Elle ajoute « d'autres actions vont être mises en place, dont un atelier de massage pour les bébés de 8 mois, se déroulant sur 5 séances et en 3 temps : rencontre, massage (acquérir les gestes du massage ceci pour créer un lien privilégié entre enfants et parents), moment convivial et d'échange. Nous envisageons aussi d'organiser des journées portes ouvertes… »

L'association PE4R a la volonté de ne pas stigmatiser les parents, trop souvent pointés du doigt par la société actuelle. Elle est un acteur important du territoire par ses actes de prévention, règles éducatives (enfants-adolescents) avec la MJCI et autres partenaires : la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la CAF, l'URSSAF, le Pôle Emploi, les Prud'hommes. C'est une interface importante pour l'amélioration de l'accueil de l'enfant. 8 communes se sont alliées par un contrat CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) d'une durée de 3 ans à l'association. Elle est un des plus gros employeurs locaux. L'année dernière, elle a accueilli 50 stagiaires sur ses 5 structures.

La politique et les actions de la PE4R, sont toujours menées dans le souci de l'éthique, du professionnalisme et de l'analyse des besoins.

Une permanence téléphonique et d'accueil est assurée le lundi, mercredi (semaine paire), vendredi, samedi (semaine impaire) de 9h à 12h30, le mardi, le jeudi de 13h30 à 18h30.

Tél. 04 50 35 23 21

D'autres renseignements et informations sur le site internet du RAM :
http://assope4r.wix.com/assope4r ou www.assope4r.com

Karine DESPREZ, conseillère municipale

des familles. Depuis la rentrée scolaire, l'association pratique une facturation modulée en fonction des revenus des familles, en demandant aux familles bénéficiant de revenus les plus élevés une contribution un peu plus importante qu'aux familles aux revenus plus modestes.
Sur le bourg, de par leur nombre conséquent, les animateurs professionnels pourront mettre en place dans les prochaines semaines des activités variées en plus de l'accueil libre déjà existant.
Cette nouvelle proposition d'encadrement, sous tendue par la réforme des rythmes scolaires, permettra à l'association de demander un agrément auprès de Jeunesse & Sports ; agrément qui viendra, s'il en était encore besoin, valider la qualité d'accueil de cette belle équipe d'animateurs. »

Nicolas MEHAUT

ECAUT

Ecole Catholique d'Apprentissage par l'Automobile

Le père Léon DOCHE (1906-1997), prêtre installé sur la paroisse de St-Jeoire, est un homme de convictions, animé d'une énergie débordante et d'une confiance très forte quant aux capacités de l'Homme. Avant-guerre il est chauffeur de l'évêque, car il est déjà habité par une de ses passions : l'Automobile.

Son projet est de mettre en phase le besoin en formation professionnelle dans divers secteurs et l'éducation des jeunes, en leur donnant la possibilité d'accéder non seulement à un métier à la qualification reconnue mais aussi en les accompagnant sur leur chemin personnel et spirituel.

Pour mener à bien ce projet, dès 1978, le Père DOCHE, achète un terrain à Brégny, à l'entrée de Viuz-en-Sallaz. Homme de communication, il sait s'entourer et convainc de nombreux partenaires comme la Région Rhône-Alpes, qui cherche à développer les Ecoles de Production (*).

C'est avec ces soutiens que l'Ecole de Production ECAUT, ouvre ses portes le 3 octobre 1988 avec 4 élèves.

L'école va s'agrandir en 1992, avec un 2ème bâtiment, toujours avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de mécènes, puis en 2001 c'est le 3ème bâtiment qui est opérationnel.

Le Père Doche, veut que son école transmette des valeurs qui fassent grandir l'homme comme la rigueur, l'exigence personnelle et professionnelle, le sens des responsabilités. Fort du vieil adage « c'est en forgeant qu'on devient forgeron », les élèves apprennent la réparation automobile en travaillant sur des véhicules, sous le regard professionnel et pédagogique extrêmement vigilant de leurs professeurs. En même temps Ecole et Entreprise, cette formation concrète, réussit particulièrement aux jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés dans le cursus traditionnel et contribue fortement à leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. En responsabilisant l'élève, cette formation le place dans une logique de confiance en lui-même et de valorisation de ses capacités.

En 2014, la seule condition qui prime pour entrer à l'école est la motivation du jeune.

L'école forme actuellement aux Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) en mécanique auto, carrosserie, peinture et au Baccalauréat Professionnel en mécanique auto. Elle dispense également des formations à la carte dans le cadre de la Formation Continue pour Adultes. Ses ateliers disposent de matériel performant comme la toute nouvelle cabine de peinture, installée il y a 1 an.

Le taux de réussite aux examens est de 92 % au CAP et 100 % au Bac.

Cette année ce sont 74 jeunes de 15 ans à 18 ans qui sont inscrits à l'école dont 3 filles.

L'école est régie par une association loi de 1901. Elle trouve ses ressources auprès du Conseil Régional, de la facturation des réparations effectuées à l'atelier pour les particuliers, de la scolarité des élèves, de la taxe d'apprentissage et des dons qu'elle peut percevoir (Ecaut est maintenant reconnu d'Intérêt Général à Caractère Educatif)

Depuis sa création, c'est une équipe soudée, tant à l'administration qu'à l'enseignement, qui a toujours partagé et porté les valeurs du Père DOCHE. C'est ainsi pour Madame Anne-Marie VAUDAUX qui était déjà aux côtés du Père DOCHE en 1988 et qui est restée présente jusqu'en 2012 et pour Monsieur Thierry MEYNET, enseignant de l'école depuis 14 ans, qui lui a succédé à la tête de l'établissement.

**EdP: Ecole de Production. 14 Ecoles en France dont 9 en Rhône-Alpes - Ces écoles représentent une troisième voie de formation professionnelle aux côtés de la formation scolaire en Lycée Professionnel et de l'Apprentissage. Leur objectif est d'intégrer théorie et pratique professionnelle sur un même site.*

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

Un avion militaire pour symboliser son envol vers l'avenir ?

Le Père DOCHE, homme de foi, qui consacre sa vie à l'Homme mais qui est aussi passionné par la mécanique, va faire, d'un appareil destiné au transport de troupes militaires, un lieu de paix et de spiritualité, en transformant un engin de guerre en chapelle.

Le message qu'il véhicule est clair : le passé, aussi lourd soit-il, contribue à construire l'avenir, alors allons de l'avant, rien n'est irréversible, quand la volonté, le travail et l'optimisme s'associent on peut changer le monde ! Chacun, à son niveau peut faire sien ce message.

L'inscription placée à côté de l'avion-chapelle rappelle sa conviction :

« De leurs épées ils forgeront des socs et de leurs lances
des faucilles - Isaïe
Et d'un avion de guerre ils font une chapelle – ECAUT »

Depuis très longtemps le Père DOCHE souhaite installer la chapelle d'une des écoles qu'il a fondée dans un avion.

Quand il apprend qu'un Noratlas doit être détruit à Châteaudun, il remue ciel et terre pour que l'avion rejoigne Viuz-en-Sallaz. Avec l'aide de nombreux soutiens dont notamment l'Armée de l'Air Française et celui du Maire Monsieur François CHENEVAL PALLUD, l'aéronef arrive à Viuz le 5 septembre 1989. Le Nord 2501 dit Noratlas - N° 146 a été construit en 1953 et retiré du service en 1986.

L'avion arrive à Viuz-en-Sallaz par voie routière car sa remise en état pour le faire voler jusqu'à l'aérodrome d'Annemasse aurait été trop onéreuse. Il arrive donc sur 5 camions, accompagné de la gendarmerie, après avoir emprunté un itinéraire spécialement étudié pour ce convoi très « exceptionnel ! »

Pendant un mois, trois techniciens de l'Armée de l'Air vont le remonter sur son promontoire qui veille l'entrée de la commune.

L'histoire de cet avion mythique :
A l'origine, c'est l'Armée de l'Air française qui lance un appel d'offres afin de disposer d'un appareil de transport moderne. Le cahier des charges stipule que l'avion doit être un moyen tonnage et sa conception doit offrir une grande souplesse d'utilisation, aussi bien pour le transport et le largage de parachutistes que le transport de fret ou de passagers. Le constructeur français Nord Aviation obtient le marché, en proposant un appareil à deux poutres, permettant ainsi une large ouverture du fuselage à l'arrière.

Entre le 1er vol inaugural en 1949 et la date de retrait en 1989, 426 appareils ont été construits.

La France commandera 208 exemplaires, les autres seront livrés dans une dizaine de pays.

Cet appareil, après avoir été engagé pendant la guerre d'Algérie, au Tchad, à Djibouti… participera aux opérations scientifiques de Paul Emile Victor en Antarctique mais également à de nombreuses opérations humanitaires.

Une association gère le dernier Noratlas en état de vol, cet appareil classé aux Monuments Historiques est basé sur l'aéroport de Marseille Provence.

Principaux éléments techniques
Envergure : 32,5 m
Longueur : 22 m
Hauteur : 6 m
Poids : 20 tonnes
Moteur : Bristol Hercule – 2 040 ch
Capacité de chargement : matériel 7 900 kg ou 35 parachutistes ou 18 blessés sur civières.

Régine DUCHÊNE GRUNACKER, maire adjoint

Haute-Savoie Numérique : le réseau fibre optique de la Haute-Savoie

Le 5 novembre dernier, le SYANE – Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie – est venu présenter aux élus de la Communauté de Communes des Quatre Rivières l'avancement de la construction du réseau très haut débit de la Haute-Savoie. L'objectif ? Raccorder à la fibre optique, dans un délai de 5 ans, 90 % des entreprises de plus de 6 salariés et près de la moitié des Haut-Savoyards, puis progressivement 90 % des foyers d'ici 10 -12 ans.

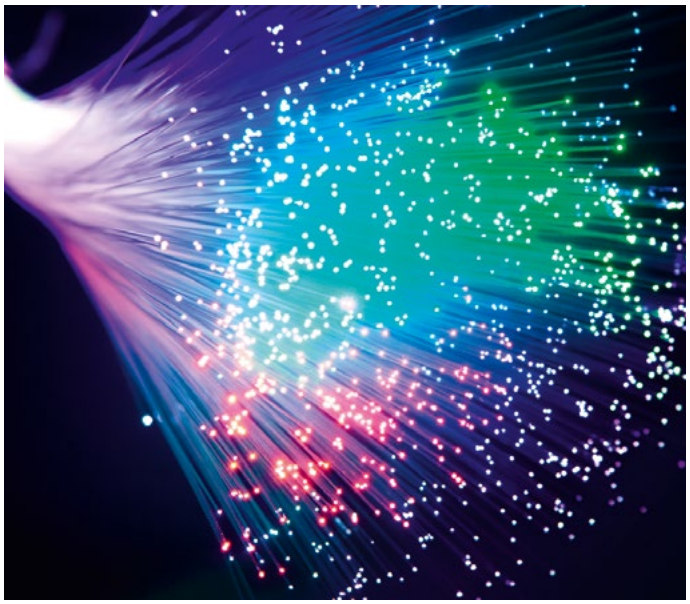

Ce projet est cofinancé par les intercommunalités (7,2 M€), le Conseil Général de la Haute-Savoie (12 M€), la Région Rhône-Alpes (12 M€), l'Etat (26,5 M€) et le SYANE (5,5 M€). Montant de la 1ère phase : 131,5 M€ HT, dont 63,2M€ de participations publiques, le complément étant financé par emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts.

Que va apporter le très haut débit ? Pourquoi la fibre optique ?

Le très haut débit permet, grâce à des débits de 100 Mbits et plus, d'accéder à des services internet plus développés, avec des contraintes d'interactivité, de temps réel et d'utilisations multiples, tels le télétravail, la télémédecine, la téléassistance, la télévision HD, la visioconférence,… Seule la technologie de la fibre optique permet aujourd'hui de répondre aux besoins en constante évolution de la société numérique avec des débits très élevés, quasiment illimités (si ce n'est par les équipements d'extrémité et les capacités du réseau), et sur de très longues distances.

Une priorité : la couverture du monde économique

Une première phase vise à construire, en 5 ans, les artères principales du réseau qui relieront les 255 communes du périmètre du projet du SYANE. Ce réseau desservira en priorité les zones d'activités économiques, ainsi que les principaux bâtiments publics (collèges du Conseil Général de la Haute-Savoie, lycées de la Région Rhône-Alpes,…) et établissements de santé.

Les études pour la construction de ces artères principales sont en cours sur Viuz-en-Sallaz. Ces artères traverseront notamment la zone d'activités économiques des Tattes. Les entreprises à proximité de ces infrastructures pourront alors se raccorder à la fibre optique.

Et concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre très haut débit ?

Les particuliers ne peuvent, pour des raisons réglementaires et techniques, être raccordés au très haut débit à partir de ces artères principales, même si elles passent à proximité de leurs logements. La 2ème phase du projet consiste à construire les réseaux dits « de desserte » qui permettent, eux, la couverture des particuliers et des entreprises isolées. 3 300 kms sont à réaliser dans toute la Haute-Savoie.

Présentation du SYANE

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Il est doté de 5 compétences : communications électroniques, électricité, énergie, éclairage public et gaz. En savoir plus : **www.syane.fr**

Syane — HSN Haute-Savoie numérique — haute savoie Conseil Général

La Fibre, qu'est-ce que c'est ?

La transmission des données par la lumière, voilà comment définir en quelques mots la fibre optique. Techniquement, il s'agit d'un câble contenant un fil en verre ou en plastique à travers lequel des faisceaux lumineux circulent pour transmettre des données informatiques. Une idée lumineuse n'est-ce pas ?

L'avantage :

Contrairement à l'ADSL, les connexions en câble optique ne sont pas affectées par d'éventuelles réductions de débits, donc aucun problème de trafic. La fibre est capable de véhiculer une quantité importante d'informations elle écarte tout risque de saturation, tout en rendant un service identique à tous ses utilisateurs, où qu'ils soient situés sur le réseau. Fini les microcoupures et bridages imposés par certains opérateurs qui peuvent planter votre connexion pendant que vous travaillez en ligne !

Infos pratiques

MAIRIE

1040, avenue de Savoie – BP 17
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 80 39 – Fax 04 50 36 95 75
www.viuz-en-sallaz.fr

Horaires des services administratifs :

- **de l'accueil :**

Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 00
et 13 h 30 - 17 h 00
Samedi : Permanence état civil
9 h 00 - 12 h 00 (sauf juillet et août)

- du service de l'urbanisme :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Permanence de l'Adjoint Urbanisme :
sur rendez-vous UNIQUEMENT

- Service Urbanisme CC4R :

Contact Simon GLESSER : 04 50 31 68 11

DÉCHETTERIE

L'accès à la déchetterie intercommunale, située à FILLINGES, se fait sur présentation Carte d'Identité et Justificatif de domicile.
1665 route du Chef-lieu
74250 Fillinges
Tél. 04 50 31 13 30

Déchetterie de SAINT-JEOIRE :
Route du Moulin

Horaires d'été
d'AVRIL à OCTOBRE inclus :
Lundi au jeudi :
13 h 30 - 19 h 00
Vendredi et samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 19 h 00

Horaires d'hiver
de NOVEMBRE à MARS inclus :
Lundi au mercredi :
13 h 30 - 17 h 00
Vendredi :
13 h 30 - 17 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Déchets admis :
- papier, carton
- verre
- plastique
- déchets verts : tonte de pelouse, végétaux…
- huile végétale, (friture…)
- ferraille et métaux divers…
- huile de moteur, solvants, peinture, désherbants…
- batteries, accumulateurs, piles…
- pneus (limités à 4 par semaine par foyer)
- gravats (limités à 1 m^3 par semaine par foyer)
- déchets encombrants

Bibliothèque Municipale « Cultur'évasion »
34, rue des Écoles - 74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 95 73
bibliothèque.culturevasion@wanadoo.fr
Lundi : 10 h 00 - 12 h 00
Mardi : 16 h 30 - 19 h 00
Mercredi : 16 h 00 - 18 h 30
Vendredi : 16 h 30 - 19 h 00
Samedi : 9 h 30 - 12 h
Fermeture du 24 au 31 décembre inclus, réouverture le vendredi 2 janvier.

Horaires de tonte
par arrêté du Maire
Jours ouvrables :
8 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00
Interdit le dimanche et les jours fériés

Nouveaux commerçants

A2TPaysage • Thomas ANCIAN - Viuz-en-Sallaz - Tél. 06 60 78 29 77
Atelier Design • Fabien MASNADA - 57, chemin de Chez Pallud - Tél. 06 32 50 12 93
Burnier Karen • Service de nettoyage - 192, route de la Chpalle - Tél. 06 72 84 69 10
AL' Ofumiste • Tubage, Débistrage, Ramonage - Viuz-en-Sallaz - Tél. 06 29 55 80 43
Immo 3H • Location - Vente - Christian HAEUW - 489, rue de la Paix - Tél. 06 70 17 01 63
Aideelec • Electricité - Viuz-en-Sallaz - Tél. 06 78 30 60 89
Orthophonistes • Mmes BRUNILDE et CADEAU - 513 route de la Forge - Tél. 04 50 31 51 91
Orthophonistes • Mélanie BROISIN - 800 avenue de Savoie Tél. 04 50 82 02 13
Orthoptiste • Pauline BROISIN - 800 avenue de Savoie - Tél. 04 50 82 02 08

Agenda des festivités

JANVIER 2015

Samedi 3
Loto - La Cécilienne
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Vendredi 9
Vœux du Maire
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 11
Concours de Belote - UDC-AFN
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 17
Boum enfants Apr'm soir :
Concert JJ Goldman groupe Là-Bas
Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 24
Repas anciens du judo
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 31
Soirée ES Rallye Team
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

FÉVRIER 2015

Vendredi 6
Don du Sang
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »
Conférence film - MJCI
Salle 4 Rivières

Dimanche 8
Repas des aînés St-Blaise - CCAS
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 15
The Dansant - Age d'Or
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 28
Loto enfants/adultes - Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

MARS 2015

Samedi 7
Mattei - MJCI
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 14
Repas dansant - APEL
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Vendredi 20
Spectacle ANAO
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 21
Spectacle ANAO
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 22
Spectacle ANAO (15h - 16h)
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 28
Soirée Fanny - OMA
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

AVRIL 2015

Vendredi 3
Don du Sang
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 11
Bourse Ptite Enfance - PE4R
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 18
Foire de Printemps
Centre Viuz

Dimanche 19
Concours de Belote - UDC-AFN
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 25
Fête du Jeu - MJCI
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

MAI 2015

Samedi 30
Concert fête des Mères - La Cécilienne
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

JUIN 2015

Vendredi 5
Concert fête des Ecoles de Musique
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 6
50 ans du Ski Club
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Vendredi 12
Don du Sang
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 13
Fête des Ecoles - Sou des Ecoles
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Samedi 20
Fête des Ecoles - APEL
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »
Fête de la Musique - OMA
Centre Viuz

Samedi 27
Fête du Foot
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud »

Dimanche 28
Concours Pétanque la Chasse
Salle des Fêtes « François Cheneval-Pallud

Numéros utiles

- **Le 15:** le SAMU. A appeler en cas d'urgences médicales ou de détresses vitales.
- **Le 17:** Police secours ou gendarmerie.
- **Le 18:** les pompiers. Un numéro à composer en cas d'accident et d'urgences médicales, d'un incendie ou encore d'une situation dangereuse.
- **Le 112:** il s'agit du numéro d'appel d'urgence européen, valable dans tous les pays de l'Union Européenne.

Meilleurs voeux